

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Pratique	52€ l'heure	20%	14	52€
	Simulateur				
	Heures en supplément	52€ l'heure	20%	14	52€
MONTANT TOTAL EN € TTC		364€ les 7H	20%	7H	364€

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-01-0418



EDISER



Informations

Formation 7h

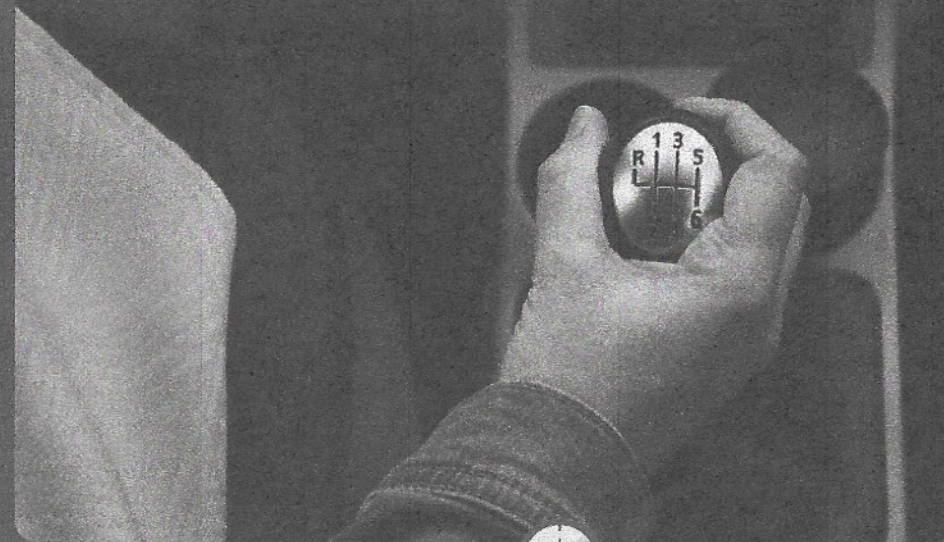
B(78) vers B



EDISER
EDITION SECURITE ROUTIERE

Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : MAMÉ Nathalie
 Téléphone : 034 719 389 E-mail : NATH.FORMATIONS@GMAIL.COM



AUTO MOTO ECOLE DE LUZARCHES

4 bis, rue Charles de Gaulle
 95270 LUZARCHES
 Tél. 01 34 71 93 89
 Agrément 09.095.0009.0



HORAIRE D'OUVERTURE

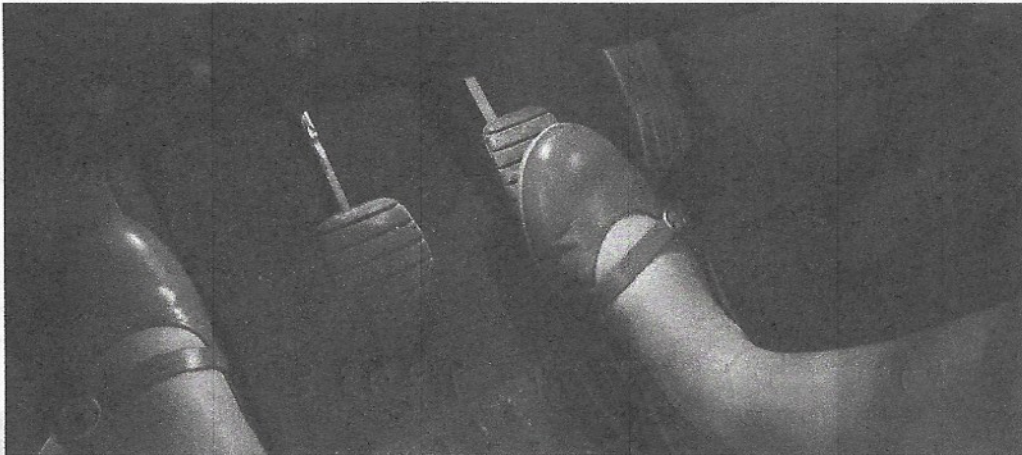
Lundi	9H à 20H
Mardi	9H à 20H
Mercredi	9H à 20H
Jeudi	9H à 20H
Vendredi	9H à 20H
Samedi	9H à 15H

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	Enseignement
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
PRATIQUE PERMIS B BOÎTE AUTOMATIQUE
VERS BOÎTE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément :

N° d'inscription au SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance et l'agrément préliminaire :

Atteste que :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

N° de la carte :

Adresse :

Date d'expiration de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons médicales :

N° de permis de conduire :

À partir de quel heures de la formation l'enseignant est obligé de réaliser la conduite d'un véhicule de la catégorie B à des fins de formation vers un changement de vitesses manuel :

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :

Signature de l'enseignant de la formation :

De retour Home Protection - Examen chez Elve - Demandez nous l'attestation

ATTENTION : la validité de cette attestation est limitée à compter de la date de la délivrance de la carte de permis de conduire vers la boîte de vitesses manuelle.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

